

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

#### ADT SIIC

Société Anonyme au capital de 15 000 000 €.   
Siège : 55, rue Pierre Charron, 75008 Paris.   
N° Siret : 542 030 200 00076.

*Documents comptables annuels.*

#### A. — Comptes sociaux.

#### I. — Bilan au 31 décembre 2005.

Actif	31/12/2005			31/12/2004
	Brut	Amortissement provision	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 011	2 906	12 105	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	4 959 342	1 505 368	3 453 973	13 616 148
Créances rattachées à des participations	24 280 850		24 280 850	12 156 965
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				2 617
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 424		12 424	
	29 267 627	1 508 274	27 759 352	25 775 730
Actif circulant :				

Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 786		1 786	302
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	30 378		30 378	
Autres créances	15 504 283		15 504 283	4 537 783
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	11 302 702		11 302 702	4 900 513
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 408 830		2 408 830	4 539 637
Charges constatées d'avance (3)				
	29 247 979		29 247 979	13 978 235
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
Total général	58 515 606	1 508 274	57 007 331	39 753 965
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

<b>Passif</b>	<b>31/12/2005 net</b>	<b>31/12/2004 net</b>
Capitaux propres :		
Capital (dont versé : 15 000 000)	15 000 000	35 752 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 441 681	1 978 047
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve :		
Réserve légale	89 639	76 276
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		385 252
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 521 175	267 249
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	40 052 495	38 458 824
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques		

Provisions pour charges		
Dettes (1) :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	619 351	60
Emprunts et dettes financières (3)	14 296 412	38 854
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	382 654	124 956
Dettes fiscales et sociales	1 656 419	40 816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 090 455
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	16 954 837	1 295 141
Ecarts de conversion Passif		
Total général	57 007 331	39 753 965
(1) Dont à plus d'un an (*)	-54	1 135 390
(1) Dont à moins d'un an (*)	16 954 891	159 750
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	619 351	60
(3) Dont emprunts participatifs		
(*) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## II. — Compte de résultat.

	31/12/2005			31/12/2004
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1) :				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	30 378		30 378	
Chiffre d'affaires net	30 378		30 378	
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Autres produits				32
			30 378	32
Charges d'exploitation (2) :				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (*)			710 693	246 439
Impôts, taxes et versements assimilés			100 971	7 062
Salaires et traitements			37 227	18 179
Charges sociales			15 091	6 802
Dotations aux amortissements et provisions :				

Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 906	
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			69	41
			866 957	278 522
Résultat d'exploitation			-836 579	-278 491
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée			94 142	
Perte supportée ou bénéfice transféré			87 069	
Produits financiers :				
De participations (3)			1 891 886	546 651
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			735 803	198 798
Reprises sur provisions et transfert de charges			1 233	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 300 326	20 591
			7 929 249	766 040
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux provisions			1 035	185 411
Intérêts et charges assimilées (4)			374 604	5 911
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			375 639	191 323
Résultat financier			7 553 610	574 718
Résultat courant avant impôts			6 724 103	296 227
Produits exceptionnels:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital			12 625 104	999
Reprises sur provisions et transferts de charges				
			12 625 104	999
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion			41 441	
Sur opérations en capital			12 275 282	999
Dotations aux amortissements et aux provisions				
			12 316 723	999
Résultat exceptionnel			308 380	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			1 511 308	28 978
Total des produits			20 678 873	767 071
Total des charges			15 157 697	499 822
Bénéfice ou perte			5 521 175	267 249
(*) <i>Y compris :</i>				
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées		727 738	602 717
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		10 882	3 882

### III. — Affectation du résultat et distribution de dividendes votée lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la société ADT S.I.I.C du 25 juillet 2006.

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 25 juillet 2006 a décidé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2005, soit 5 521 175,37 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 521 175,37 euros
Dotation à la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	276 058,77 euros
Report à nouveau antérieur	0 euro
Prime d'émission	19 441 680,74 euros
Bénéfice distribuable de l'exercice	24 686 797,34 euros
Aux actions à titre de dividendes prélevés en totalité	
Sur le bénéfice de l'exercice et pour le surplus	
Sur le poste « prime d'émission »	23 565 028,08 euros

Le solde du poste « prime d'émission » ressortira, du fait de cette distribution, à 1.121.769,26 euros.

Chacune des 392.750.468 actions composant le capital social au 31/12/2005 recevra un dividende de 0,06 €, par action qui est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sous condition suspensive (i) de la réalisation de la division des BSA Acanthe Développement, de l'émission des nouveaux BSA et de leur cotation (ii) de la détention par ADT S.I.I.C des 32 881 836 BSA (nombre de BSA avant la division).

Nous vous rappelons que, dans le cadre du régime S.I.I.C, nous avons des obligations de distribution de nos résultats : en conséquence, le dividende proposé comprendra la totalité du bénéfice fiscal issu des revenus immobiliers soit 306.924 € et l'intégralité des plus-values fiscales sur cessions d'immeubles soit 70 532 €.

Le paiement de cette somme est effectué par la remise de BSA de la société Acanthe Développement (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé au capital actuel de 30 133 000 €, dont le siège social est situé 2 rue de Bassano, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 735 620 205) que la Société détient ou détiendra en portefeuille au jour du paiement à raison d'un BSA d'Acanthe Développement pour une action de la Société. La mise en paiement s'effectuera dans les meilleurs délais suivant la réalisation des conditions suspensives susvisées.

Dans l'hypothèse où les conditions suspensives prévues ci-dessus ne seraient pas réalisées au plus tard le 30 septembre 2006, le bénéfice de l'exercice serait affecté comme suit :

Bénéfice de l'exercice	5 521 175,37 euros
Dotation à la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	276 058,77 euros
Report à nouveau antérieur	0 euro
Affectation au poste « autres réserves »	5 245 116,60 euros.

### IV. — Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2005.

#### Note 1. — Evénements principaux de l'exercice.

La société a reclassé ses filiales B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A., Trenubel et FFGB à l'intérieur du groupe et a acquis l'intégralité du capital des sociétés Immobilière Acacia et Pyrande.

L'assemblée générale en date du 15 juin 2005 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, affecté le bénéfice net comptable y afférent à la réserve légale pour 13 362,46 € et distribué une somme globale de 3 927 504,68 €.

Pour permettre cette distribution, l'assemblée générale a procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant global de 20 752 000 € par voie de diminution de la valeur nominale des 392 750 468 actions représentatives du capital social.

La somme de 20 752 000 € a fait corrélativement l'objet d'une affectation au compte « prime d'émission ».

L'assemblée générale a décidé de procéder à cette distribution par prélèvement sur les postes suivants :

— une somme de 253 886,80 € résultant du solde du bénéfice distribuable incluant le bénéfice locatif réalisé au titre du régime des Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées pour 65 880,01 € ;

— une somme de 385 251,82 € correspondant à l'intégralité du compte report à nouveau créditeur ;

— une somme de 3 288 366,06 € prélevée sur le compte « prime d'émission ».

En conséquence, chacune des 392 750 468 actions composant le capital social au 31 décembre 2004 a perçu un dividende de 0,01 € par action. La mise en paiement du dividende unitaire de 0,01 € étant intervenue le 29 juillet 2005.

Il est ici rappelé que la totalité de sommes prélevées sur le résultat distribuable et le compte report à nouveau, soit 639 138,62 €, a été éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Au cours de la même assemblée statuant à titre extraordinaire, il a également été décidé :

- de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital, soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices, et ce pour un montant maximum de 160 000 000 € ;
- de déléguer sa compétence à donner au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce pour un montant maximum de 160 000 000 € ;
- d'autoriser l'augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans la limite de 160 000 000 € ;
- d'autoriser le conseil d'administration pour une période de 26 mois à augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 160 000 000 € ;
- de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration, pour une période de 26 mois et à hauteur de 3% du capital social, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établis en application des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail ;
- de mettre en harmonie des statuts avec l'ordonnance du 24 juin 2004 ;
- de modifier l'article 47 des statuts pour permettre de procéder à des distributions de dividende en nature ;

Le 23 juin 2005, votre société a acquis l'intégralité des parts sociales de la société Pamier ainsi que le compte courant détenu par le cédant dans les livres de cette dernière.

Le 29 décembre 2005, votre société a acquis une nouvelle filiale, la société SCI le Voltaire.

#### Faits caractéristiques intervenus depuis le 31 décembre 2005.

Le 16 janvier 2006, une assemblée générale ordinaire de votre société s'est tenue extraordinairement afin de statuer sur un projet de distribution de primes d'émission.

Cette assemblée générale a décidé de distribuer un montant global de 3 927 504,68 € (soit 0,01 € par action) prélevé sur le poste « Prime d'émission » dont le solde est, par conséquent, passé de 19 441 680,74 € à 15 514 176,06 € .

Le paiement de cette somme a été effectué en nature par la remise d'actions de la société Société des Anciens Etablissements Ducos et Sarrat (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché libre OTC au capital actuel de 42.404 € et qui sera porté à 225.000 € , dont le siège social est situé 25, Place Vendôme, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°456 201 730) que la Société détient en portefeuille, à raison d'une action de la société Société des Anciens Etablissements Ducos et Sarrat pour une action de la Société.

La mise en paiement de cette distribution s'est effectuée à compter du 20 février 2006.

#### Note 2. — Dérogations et modifications aux principes, règles et méthodes comptables.

2.1. Généralités. — Les comptes annuels ont été établis selon les mêmes principes, règles et méthodes comptables que les exercices antérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Changement de méthode comptable. — L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 à compter du 1er janvier 2005, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société.

2.3. Date de clôture. — Les comptes annuels couvrent la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

#### Note 3. — Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Aucune dérogation aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité n'a été appliquée.

3.1. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

- matériel de bureau : 3 ans ;
- Matériel informatique : 3 ans.

3.2. Immobilisations financières. — Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ; ils sont le cas échéant, dépréciés (provision pour dépréciation des comptes courants et provision pour risques) lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée à partir de l'actif net comptable, des plus ou moins values latentes, des perspectives de rentabilité ou du prix du marché, s'avère inférieure à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport.

3.3. Créances. — Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3.4 Provision pour risques et charges. — La société ADT SIIC ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

3.5. Résultat par action. — Au 31 décembre 2005, ne demeurent que des actions à vote simple et aucune valeur mobilière.

Conformément à l'avis N° 27 de l'O.E.C., le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net de base par action.

	(En euros)
Numérateur	
Résultat net part du groupe au 31 décembre 2005	5 521 175



Totaux				4 959	3 454	24 202	18 142	3 662	319	0
--------	--	--	--	-------	-------	--------	--------	-------	-----	---

4.3. Valeur mobilières de placement. — Ce poste comprend des 18 122 836 titres cotés BSA2009 Acanthe Développement pour une valeur de 11 303 K€. Par ailleurs, la SA ADT SIIC détient 447 161 BSA 2007 Acanthe Développement qui lui ont été attribués gratuitement.

4.4. Etat des créances.

— Evolution des créances :

Créances brutes (en milliers d'euros)	2005	2004	Evolution
Créances immobilisées :			
Créances/participation	24 281	12 157	12 124
Autres immobilisations financières	12		12
Actif circulant :			
Clients	31		
Etat et collectivités		4	-4
Groupe et associés	15 479	4 508	10 971
Créances diverses	25	26	-1
Charges constatées avance			0
Totaux	39 828	16 695	23 102

En 2005, la SA ADT SIIC a acquis plusieurs filiales possédant des immeubles, ce qui justifie les fluctuations des postes relatifs aux participations et des postes de comptes courants.

— Echéancier des créances :

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	Montant net	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances immobilisées				
Créances/participation	24 281	24 281	24 281	
Autres	12	12		12
Actif circulant				
Clients	31	31	31	
Etat et collectivités				
Groupe et associés	15 479	15 479	15 479	
Créances diverses	25	25	25	
Totaux	39 828	39 828	39 816	0

4.5. Etat des dettes.

— Evolution des dettes :

Dettes (en milliers d'euros)	2005	2004	Evolution
Emprunts et dettes financières	619		619
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs	383	125	258
Dettes fiscales et sociales	1 656	41	1 615
Groupe et associés	14 297	39	14 258
Autres dettes		1 090	-1 090
Totaux	16 955	1 295	15 660

— Echéanciers des dettes :

Dettes (en milliers d'euros)	Montant	Echéance à un an au plus	à plus d'1an et - 5ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	619	619		
Emprunts et dettes financières divers				



Dettes fournisseurs	383	383		
Dettes fiscales et sociales	1 656	1 656		
Compte courants associés	14 297	14 297		
Autres dettes				
<b>Totaux</b>	<b>16 955</b>	<b>16 955</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4.6. Capitaux propres :

(En milliers d'euros)	Capital	Prime émission	Réserves légales	Autres réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31 décembre 2004	35 752	1 978	76		385	267	38 458
Affectation résultat 2004			13		254	-267	0
Réduction capital	-20 752	20 752					0
Distribution		-3 288			-639		-3 927
Résultat 2005						5 521	5 521
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>15 000</b>	<b>19 442</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 521</b>	<b>40 052</b>

L'augmentation des capitaux propres (+1,6 M€) est liée au résultat de l'exercice (+ 5,5 M€), lequel est compensé pour partie seulement par le montant des dividendes distribués (-3,9 M€).

Composition du capital social. — Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de façon exclusive de 392 750 468 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,03819218874 euros, entièrement libérées.

Créances brutes	Nombre	Nominal
Début d'exercice	392 750 468	0,09
Transformation BSA		
Fin d'exercice	392 750 468	0,04

## 4.7. Dettes à payer et créances à recevoir :

Créances réalisables et disponibles	(En milliers d'euros)
Financières	
Intérêts courus/créances	549
Produits à recevoir	
D'exploitation	
Clients	30
Etat et collectivités	
Charges constatées d'avance	
Autres créances	25
<b>Total</b>	<b>604</b>

Dettes exigibles	(En milliers d'euros)
Financières	
intérêts courus/dettes	
d'exploitation	
Fournisseurs	349
Dettes fiscales et sociales	146
Produits constatés d'avance	
<b>Total</b>	<b>495</b>

## 4.8. Entreprises liées (en milliers d'euros) :

<b>Bilan</b>	
Titres de Participations	4 959
Provisions/participations	-1 505
Créances rattachées à des participations	24 281
Titres immobilisés	
Provisions/titres immobilisés	
Comptes courants débiteurs	15 314
Intérêts/comptes courants débiteurs	164
Comptes courants créditeurs	-14 295
Intérêts/comptes courants créditeurs	-1
Fournisseurs factures non parvenues	-282
Clients factures à établir	30
<b>Total</b>	<b>28 665</b>

<b>Compte de résultat</b>	
Dotation provisions sur comptes courants	0
Reprise provisions sur comptes courants	0
Produits de Participation	1 892
Dotation prov.sur titres	-1
Reprise provisions Sur Titres	1
Prix cession titres	12 625
VNC titres cédés	-12 317
Revenus des comptes courants	728
Intérêts des comptes courants	-12
<b>Total</b>	<b>2 916</b>

Le Groupe Acanthe Développement a cédé à la société ADT SIIC les participations suivantes au cours de l'exercice 2005 :

Société	Prix d'acquisition		Immeuble de bureaux et de commerces	
	Titres	C/C	M[U+x00b2]	Adresse
Immobilière Acacia	37 000			
Pamier	1	11 080 952	13 969	93000 - Le Blanc Mesnil
Blanap	1	6 262 375	14 598	93000 - Le Blanc Mesnil
Ad invest	1	1 740 000	6 472	93000 - Le Blanc Mesnil
Pyrande	1	509 137	778	92000 - Boulogne
Le Voltaire	2 067 380		2 697	77000 - Lognes
<b>Total</b>	<b>2 104 384</b>	<b>19 592 464</b>	<b>38 514</b>	

Le coût d'acquisition de ces titres de participation repose sur des estimations de leur valeur de marché, établies par la direction de la société et s'appuyant sur des hypothèses de valeur locative et de rendement des actifs, ainsi que sur une méthodologie proposée au cours des exercices précédents par des experts indépendants.

Les acquisitions de l'exercice n'ont donné lieu à aucune garantie d'actifs et de passifs.

#### 4.9. Note sur le compte de résultat.

Les charges d'exploitation. — Les charges d'exploitation représentent pour l'exercice 867 K€ contre 278 K€ au titre de l'exercice N-1.

L'augmentation résulte essentiellement :

- de l'évolution des autres achats et charges externes (+ 465 K€) répartie entre le poste sous-traitance (284K€), le poste honoraires d'intermédiaires et de consultants (+75K€) et le poste location immobilière (+80K€) ;
- de l'évolution des salaires et charges sociales (+ 27K€) ;
- de l'évolution des impôts et taxes (+ 94K€) liés aux droits d'enregistrement sur l'acquisition d'une filiale comportant un immeuble.

Le résultat financier. — Cette année le résultat financier atteint 7 554 K€ contre 575 K€ l'exercice précédent.

La société a reçu 1 892 K€ de dividendes contre 547K€ en 2004.

La société a réalisée une plus value nette de 5 197 K€ sur la cession de titres cotés et de 103 K€ sur la cession d'OPCVM.

Les autres produits et charges financières représentent en net 362 K€ (213 K€ en N-1), il s'agit essentiellement d'intérêts liés à l'acquisition d'une filiale.

Le résultat exceptionnel. — Cette année le résultat exceptionnel est de 308 K€ contre un résultat nul l'an passé. Il résulte essentiellement de cession de titres de participations.

Le bénéfice de l'exercice. — Le bénéfice de l'exercice s'élève à 5 521 K€, après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices hors secteur immobilier de 1 511 K€.

#### Note 5. — Engagements financiers.

Engagements donnés. — Au travers de l'entrée dans le régime des SIIC, la société ADT SIIC est désormais tenue de distribuer 85% du bénéfice lié à l'activité immobilière.

La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titres des emprunts contractés par ses filiales pour le financement d'immeubles à hauteur de 19 466 K€.

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la SNC Maintreuil et dans le capital de la SCI le Voltaire sans l'accord express des banques Entenial et CIG pendant toute la durée des emprunts.

Le montant de l'engagement donné dans le cadre du crédit bail souscrit par la société AD Invest est de 3 985 K€.

#### Note 6. — Autres informations.

La société emploie une personne au 31 décembre 2005.

Aucune avance ni crédit alloué aux dirigeants individuels n'a été observé sur l'exercice.

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne font pas l'objet de provisions.

La société ADT SIIC a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003 ; aucune notification n'est parvenue à la société à la date d'arrêtés des comptes.

### V. — Rapport général des commissaires aux comptes.

Mesdame, Messieurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la société ADT SIIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

En application des règlements CRC 04-06 et CRC 02-10 relatifs respectivement à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs d'une part, et à l'amortissement et la dépréciation des actifs d'autre part, la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, précise que, pour l'évaluation de ses immobilisations, votre société applique la méthode par composants dite rétrospective.

La note 4 de l'annexe expose dans son paragraphe 8 les relations des sociétés du groupe avec les entreprises liées.

Cette note décrit notamment les modalités d'acquisition par votre société en 2005 d'immeubles ou de sociétés détenant des immeubles au groupe Acanthe Développement qui a, pour partie, un actionnariat commun avec le votre. Les prix d'acquisition retenus lors de ces transactions n'ont pas été déterminés à partir d'expertises externes mais sur la base d'évaluations internes établies à partir d'hypothèses décrites dans la note 4.8 de l'annexe.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons notamment vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'évaluation des immeubles de placement et des opérations avec des parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris le 11 juillet 2006.

Les commissaires aux comptes :

IERC :  
Frédérique BLOCH ;

Mazars & Guerard :  
Xavier CHARTON ; Denis GRISON.

### B. — Comptes consolidés.

#### I. — Bilans consolidés comparés.

(En milliers d'euros).

<b>Actif</b>	<b>31/12/2005 IFRS</b>	<b>31/12/2004 IFRS</b>	<b>31/12/2004 99.02</b>
Immeubles de placement	54 050	30 573	29 260
Immobilisations en cours	193	0	
Actifs corporels	14	3	3
Actifs incorporels	1		
Actifs financiers	727	15 154	12 296
Total actifs non courants	54 986	45 730	41 559
Clients et comptes rattachés	1 369	150	150
Autres créances	1 220	5 684	5 684
Autres actif courant	2	1	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 957	10 843	12 352
Immeubles de placement destinés à la vente	668		
Charges à répartir			1 447
Total actifs courants	21 216	16 678	19 634
Total actif	76 201	62 409	61 193

<b>Passif</b>	<b>31/12/2005 IFRS</b>	<b>31/12/2004 IFRS</b>	<b>31/12/2004 99.02</b>
Capital	14 952	33 327	35 752
Réserves	23 190	4 511	2 119
Résultat net consolidé	5 270	1 231	1 243
Total Capitaux Propres, part du groupe	43 412	39 069	39 114
Intérêts minoritaires	430	50	350
Total capitaux propres	43 842	39 419	39 464
Passifs financiers non courants	25 682	16 277	16 409
Provisions pour risques et charges	0	0	
Dettes fiscales et sociales	809	1 391	
Total des dettes non courantes	26 491	17 668	16 409
Passifs financiers courants	1 281	2 193	2 193
Dépôts et Cautionnement	1 082	502	502
Fournisseurs	748	579	579
Dettes fiscales et sociales	1 990	225	225
Autres dettes	709	1 820	1 820
Autres passifs courants	58		
Total des dettes courantes	5 868	5 320	5 320
Total dettes	32 359	22 989	21 729
Total passif	76 201	62 409	61 193

## II. — Comptes de résultat consolidés comparés.

(En milliers d'euros).

	<b>31/12/2005 IFRS</b>	<b>31/12/2004 IFRS</b>	<b>31/12/2004 99.02</b>
Loyers	4 269	532	532
Charges locatives refacturées	2 337	295	295
Charges locatives globales	-4 299	-487	-487

Revenus nets de nos immeubles	2 307	340	40
Revenus des autres activités	70	0	
Frais de personnel	-394	-46	-46
Autres frais généraux	-669	-416	-416
Autres produits et autres charges	-119	-63	-13
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	-848	-177	-233
Perte de valeur des immeubles de placement	0	0	0
Dotations aux autres amortissements et provisions	125	16	-24
Résultat opérationnel courant	472	-346	-392
Résultat de cession d'immeubles de placement	-58	1 268	1 324
Résultat opérationnel	414	922	932
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	159	196	
Coût de l'endettement financier brut	-925	-185	-183
Coût de l'endettement financier net	-766	11	-183
Autres produits et charges financiers	7 337	315	511
Autres produits et charges hors exploitation	-41		
Résultat avant impôts	6 944	1 248	1 260
Impôt sur les résultats	-1 543	-29	-29
Résultat net	5 401	1 218	1 231
Intérêts minoritaires	131	-12	-12
Résultat net part du groupe	5 270	1 230	1 243
Résultat par actions (en €)	0,0134	0,0067	
Résultat dilué par action (en €)	0,0134	0,0067	

## Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Ecart de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat net	Total
Au 31/12/01	560		56	95		1 395	-231	1 875
Affectation résultat 2001						-231	231	0
Résultat 2002							73	73
Au 31/12/02	560		56	95		1 164	73	1 948
Affectation résultat 2002						73	-73	0
Autres variations						28		28
Augmentation de capital numéraire BSA 29/12/2003	13 000							13 000
Augmentation de capital incorporation réserves	1 545			-95		-1 449		1
Résultat 31/12/2003							270	270
Au 31/12/03	15 105	0	56	0	0	-184	270	15 247
Impact IFRS				554				554
Au 31/12/03	15 105	0	56	554	0	-184	270	15 801
Affectation résultat 2003			20		385	-136	-270	0
Augmentation de capital numéraire BSA 29/12/2003	20 593	2 032						22 625
Incorporation au capital de la prime d'émission	54	-54						
Résultat 31/12/2004							1 243	1 243
Impact IFRS				2 144			-12	2 132
Titres d'autocontrôle	-2 425	-305						-2 730
Au 31/12/04	33 327	1 673	76	2 698	385	-320	1 231	39 071
Affectation résultat 2004			13		254	960	-1 228	0

Réduction de capital	-20 752	20 752						0
Distribution de dividende		-3 288			-639			-3 927
								0
Résultat 31/12/2005							6 699	6 699
Impact IFRS				-1 131		184		-947
Titres d'autocontrôle	2 377	1 569					-1 428	2 518
Au 31/12/05	14 952	20 706	89	1 567	0	824	5 274	43 412

## Tableau de variation de la trésorerie (euros)

	31/12/05	31/12/04
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net consolidé	5 401 134	1 218 609
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	854 808	203 313
Variation de juste valeur	3 651 949	-1 030 669
Variation des impôts différés		0
Plus values/moins values de cession	-317 337	-1 318 478
Badwill	-16 000	-12 825
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 574 554	-940 050
Variation du BFR lié à l'activité	5 668 297	-1 527 455
Flux net de trésorerie généré par l'activité	15 242 851	-2 467 505
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-9 818 272	-22 086 822
Cessions d'immobilisations	14 933 054	1 964 000
Remboursement d'immobilisations financières et prêts	412 252	-11 432
Augmentation des prêts	-91 706	363 502
Incidence des variations de périmètre	-11 667 000	-3 889 915
Avances et acomptes versés sur commandes		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-6 231 672	-23 660 667
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	0	18 118 289
Dividendes versés aux actionnaires de la sociétés mères	-3 810 387	
Augmentation des emprunts	5 844 710	14 610 000
Remboursements d'emprunts	-2 734 441	-1 001 427
Plus value latente sur valeur mobilière de placement		
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-700 118	31 726 862
Variation de trésorerie nette	8 311 061	5 598 690
Variation de trésorerie nette	8 311 063	5 598 690
Trésorerie d'ouverture		
Disponibilités à l'actif	4 650 361	14 658



Immeubles de placement	29 260	0		1 313			0	30 573
Immobilisations en cours	0	0	0	0			0	0
Autres immobilisations corporelles	3	0	0	0			0	3
Immobilisations incorporelles								
Immobilisations financières	12 296	2 858	0	0			0	15 154
Total actifs non courants	41 559	2 858	0	1 313	0	0	0	45 730
Créances								
- Clients	150	0	0	0			0	150
- Autres créances	5 684	0	0	0			0	5 684
Autres actif courant	1	0	0	0			0	1
Equivalents de trésorerie	7 702	1 221	0	0	-2 730		0	6 193
Autres disponibilités	4 650	0	0	0			0	4 650
Charges à répartir	1 447	0	-140	-1 307			0	0
Total actifs courants	19 634	1 221	-140	-1 307	-2 730	0	0	16 678
Total actif	61 193	4 079	-140	6	-2 730	0	0	62 409
Capital	35 752	0	0	0	-2 425		0	33 327
Réserves	2 119	2 688	0	9	-305		0	4 511
Résultat net consolidé	1 243	0		-12				1 231
Total Capitaux Propres, part du groupe	39 114	2 688	0	-3	-2 730	0	0	39 069
Intérêts minoritaires	350	0	0	0			0	350
Total capitaux propres	39 464	2 688	0	-3	-2 730	0	0	39 419
Passifs financiers non courants	18 601	0	-140	9		-2 193	0	16 277
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0			0	0
Dettes fiscales et sociales	0	1 391	0	0			0	1 391
Total des dettes non courantes	18 601	1 391	-140	9	0	-2 193	0	17 668
Passifs financiers courants						2 193		2 193
Dépôts et cautionnement	502							502
Fournisseurs	579	0	0	0			0	579
Dette fiscales et sociales	225	0	0	0			0	225
Autres dettes	1 820	0	0	0			0	1 820
Total des dettes courantes	3 127	0	0	0	0	2 193	0	5 320
Total dettes	21 729	1 391	-140	9	0	0	0	22 989
Total passif	61 193	4 079	-140	6	-2 730	0	0	62 409

Compte de résultat consolidé	Normes françaises	Frais émission emprunts	Reclassement minoritaire	Amortissements des immeubles de placement	Reclassement IFRS	Instruments dérivés	Ifrs
Revenus locatifs	532						532
Charges locatives refacturées	295						295
Charges locatives	-487						-487
Autres produits et charges sur immeuble							
Revenus nets de nos immeubles	340	0		0		0	340
Revenus des autres activités							
Frais de personnel	-46						-46
Autres frais généraux	-416						-416
Autres produits et charges	-63						-63
Excédent brut d'exploitation	-185	0		0		0	-185
Amortissement des immeubles	-223	2		44			-177
Autres amortissements et provisions	16						16
Résultat d'exploitation	-392	2		44		0	-346
Résultat de cession d'immeuble	1 324			-56			1 268
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie					196		196
Coût de l'endettement net	-183	-2					-185
Autres produits et charges financiers	511				-196		315
Résultat avant impôts	1 260	0		-12	0	0	1 248



Impôts sur les résultats	-29					-29
Résultat net	1 230	0	0	-12	0	1 218
Intérêts minoritaires	-12					-12
Résultat net part de groupe	1 243	0		-12	0	1 230

### III. — Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005.

#### 1. — Faits caractéristiques de l'exercice.

L'assemblée générale de la société ADT SIIC a décidé le 3 février 2005 de renouveler la délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions propres en vue de leur annulation conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Cette délégation a été accordée dans le cadre des objectifs suivants :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions (par remise des actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société) ;
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales ;
- procéder à l'annulation des actions acquises sous réserve de l'adoption de la 3ème résolution par la présente assemblée.

L'assemblée générale en date du 15 juin 2005 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, affecté le bénéfice net comptable y afférent à la réserve légale pour 13 362,46 € et distribué une somme globale de 3 927 504,68 €.

Au cours de la même assemblée statuant à titre extraordinaire, il a également été décidé :

- de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital, soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices, et ce pour un montant maximum de 160 000 000 € ;

- de déléguer sa compétence à donner au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce pour un montant maximum de 160 000 000 € ;

- d'autoriser l'augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans la limite de 160 000 000 € ;

- d'autoriser le conseil d'administration pour une période de 26 mois à augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 160 000 000 € ;

- de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration, pour une période de 26 mois et à hauteur de 3% du capital social, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établis en application des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail ;

- de mettre en harmonie des statuts avec l'ordonnance du 24 juin 2004 ;

- de modifier l'article 47 des statuts pour permettre de procéder à des distributions de dividende en nature ;

En ce qui concerne les mouvements sur les participations :

Le 7 février 2005, la société ADT SIIC a reclassé sa filiale Baldavinesa à l'intérieur du groupe et acquis l'intégralité du capital de la société Immobilière Acacia.

Le 26 avril 2005 la société ADT SIIC a acquis l'intégralité des parts sociales de la société SCI Pyrande.

Le 23 juin 2005, votre société a acquis l'intégralité des parts sociales de la société Pamier ainsi que le compte courant détenu par le cédant dans les livres de cette dernière.

Le 29 décembre 2005, votre société a acquis une nouvelle filiale, la société SCI le Voltaire.

#### 2. — Référentiel comptable.

Conformément au règlement 1606/2002 de la Commission Européenne du 19 juillet 2002, le Groupe ADT SIIC applique les normes IAS/IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2005. Le groupe a choisi d'établir ses comptes annuels 2005 conformément aux normes IFRS.

Les informations financières comparatives 2004 ont été établies selon le référentiel IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes annuels 2005 et en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première application des normes IFRS.

Le groupe comptabilise les immeubles de placement au coût amorti. Le modèle du coût amorti consiste à évaluer les immobilisations au coût d'acquisition et les amortir par composants sur leurs durées d'utilité.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des immeubles.

Les informations qui suivent incluent notamment les éléments suivants :

- une note sur les impacts de la première application des principes comptables IFRS par le groupe, en particulier sur les modalités d'application de IFRS 1, première adoption des IFRS, et sur les formats de présentation retenus pour le bilan et le compte de résultat ; ainsi que les effets de l'application des IFRS au 1er janvier 2004 ;

- des tableaux de rapprochement entre normes françaises et IFRS sont annexés pour les états suivants :

- tableau de passage de situation nette normes françaises : IFRS au 31 décembre 2004 ;

- tableau de passage du résultat normes françaises : IFRS au 31 décembre 2004.

Les principaux impacts du passage aux normes IFRS sont les suivants sur les comptes du groupe :

- évaluation à la juste valeur des instruments financiers : conformément à la norme IAS 39, les actifs détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement pour la plupart) ont été évalués à la juste valeur, ce qui a généré des impacts positifs de 545 K€ sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et de 2 688 K€ au 31 décembre 2004. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

- frais d'émission d'emprunt : conformément à la norme IAS 39, les frais d'émission d'emprunt, pour un montant de 140 K€ au 31 décembre 2004, antérieurement comptabilisés en charges à répartir ont été reclassés en déduction des dettes financières. Les frais d'emprunts sont enregistrés au compte

de résultat de manière linéaire sur la durée de l'emprunt : l'étalement de ces frais selon la méthode du coût amorti (amortissement actuariel) n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes.

— immeubles de placement : conformément aux normes IAS 16 et 40, les immeubles de placement ont été amortis selon la méthode des composants, ce qui a généré un impact positif de 9 K€ sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et un impact négatif de 12 K€ sur le résultat 2004.

— actions propres : conformément à la norme IAS 32, le montant des instruments de capitaux propres des sociétés du groupe auto-détenus a été déduit des capitaux propres consolidés. L'impact de ce retraitement est de -2 730 K€ sur le capital et les réserves au 31 décembre 2004.

### 3. — Principes et méthodes comptables.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe ADT SIIC sont établis en conformité avec les principes de présentation, de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (SIC et IFRIC). Les comptes annuels, arrêtés par le conseil d'administration du Groupe ADT du 30 juin 2006, sont définitifs après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

3.1. Principes de préparation des états financiers. — Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005 avec un comparatif avec l'exercice 2004 retraité aux normes IFRS. Les comptes de l'exercice 2004 avaient été établis en normes françaises suivant les dispositions du règlement CRC 99-02.

Le retraitement des états financiers 2004 selon les normes IFRS a été effectué sur les mêmes bases que celles utilisées pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2005, c'est-à-dire selon les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne à cette date et également selon les options et exceptions choisies par le groupe.

Les normes IFRS en cours d'adoption au 31 décembre 2005 et les interprétations applicables après cette date n'ont pas fait l'objet d'application anticipée.

3.2. Modalités de première application (IFRS 1). — En tant que premier adoptant des normes IFRS, les dispositions spécifiques de la norme IFRS 1 relative à la première adoption ont été appliquées. Les options retenues sont mentionnées, le cas échéant, dans les chapitres suivants. L'établissement du bilan d'ouverture a été réalisé par application des normes en vigueur au 31 décembre 2005.

Ainsi, les actifs et passifs, répondant aux définitions et critères de comptabilisation des normes IFRS ont été classés et évalués conformément à celles-ci. Les normes IAS 32-39 sur les instruments financiers ont été appliquées dès l'exercice 2004 retraité.

3.3. Périmètre et méthode de consolidation. — Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'ADT SIIC SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales, préparés sur la même période de référence que ceux d'ADT SIIC, sont établis à l'aide de méthodes comptables homogènes.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle. Toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.

Les écarts d'acquisition, constatés lors d'acquisitions d'entreprises consolidées, sont inscrits à l'actif de l'acquéreur si ceux-ci sont positifs et comptabilisés immédiatement en résultat s'ils sont négatifs. Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser à leur juste valeur les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise. L'écart résiduel éventuel constaté entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Enfin, toutes les sociétés du groupe étant établies dans la zone Euro, leur intégration ne génère donc aucun écart de conversion.

3.4. Bases d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations. — La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèse pour déterminer la valeur des actifs et passifs, évaluer les aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur la valeur d'acquisition de certains immeubles entrés dans le périmètre au cours de l'exercice. En effet, leur coût d'acquisition repose sur une estimation de leur valeur de marché, établie par la direction du groupe et s'appuyant sur des hypothèses de valeur locative et de rendement des actifs, ainsi que sur une méthodologie proposée au cours d'exercices précédents par des experts indépendants.

Concernant l'évaluation des immeubles, les critères d'évaluation sont ceux définis dans la charte de l'expertise en évaluation immobilière.

La valeur vénale représente le prix que l'on peut espérer retirer de la vente de l'immeuble dans un délai de 6 mois environ, après mise sur le marché entourée de publicité, auprès d'un acheteur n'ayant pas de lien particulier avec le vendeur.

La situation locative des locaux a été prise en compte, les règles générales étant de :

— capitaliser la valeur locative des locaux libres à un taux plus élevé que celui retenu pour les locaux loués pour tenir compte du risque de vacance ;  
— faire varier le taux de rendement des locaux loués en fonction de la situation géographique, de la nature et de la qualité des immeubles, du niveau des loyers par rapport à la valeur locative et de la date des renouvellements de baux.

Les clauses et conditions des baux ont été prises en compte dans l'estimation et notamment la charge pour les locataires des éventuelles clauses exorbitantes du droit commun (taxe foncière, assurance de l'immeuble, grosses réparations de l'article 606 du code civil et honoraires de gestion).

Enfin, les immeubles ont été considérés comme en bon état d'entretien, les budgets de travaux à réaliser étant déduits.

Tout processus d'évaluation peut comporter certaines incertitudes qui peuvent avoir un impact sur le résultat futur des opérations.

3.5. Immeubles de placement. — Selon la norme IAS 40, un immeuble de placement est défini comme un bien immobilier détenu par le propriétaire ou par le preneur (dans le cadre d'un contrat de crédit-bail) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou pour les deux options à la fois par opposition à :

— l'utilisation de l'immeuble dans la production, la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ;

— la vente dans le cadre d'une activité ordinaire de transaction (marchands de biens).

La totalité du patrimoine du groupe au 31 décembre 2005 entre dans la catégorie « immeubles de placement ».

Les immeubles faisant l'objet d'un mandat de vente ou dont la cession a été validée lors d'un conseil d'administration sont reclassés selon la norme IFRS 5 en « immeubles de placement destinés à la vente » et ils sont évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des frais à engager en vue de leur cession.

Après leur comptabilisation initiale et selon la norme IAS 40, les immeubles de placement sont évalués :

— soit à la juste valeur (avec comptabilisation des variations de valeur en résultat) ;

— soit au coût selon les modalités de la norme IAS 16.

Le groupe a adopté le modèle du coût selon les normes IAS 40 et IAS 16. Selon ce modèle, les immeubles sont enregistrés au coût, intégrant les droits et frais, et font l'objet d'un amortissement selon la méthode des composants, étant noté que la part du terrain est maintenue à 10%.

Au sein de chaque immeuble, les éléments devant faire l'objet de remplacement à intervalle régulier sont isolés et comptabilisés séparément. Les composants suivants sont distingués:

	Durée d'amortissement pratiquée
Gros oeuvre	40, 80 ou 100 ans
Façades, étanchéité, couverture	15 ans
Installations Générales et Techniques	20 ans
Agencements	10 ans

Les taux d'amortissement pratiqués sur le gros oeuvre sont variables selon la typologie des immeubles : immeubles de standing à dominante Haussmannienne sur 100 ans, hôtels parisiens de standing sur 80 ans, bureaux de première couronne parisienne, hôtel de loisirs en province et autres immeubles sur 40 ans.

La proportion des différents composants a été déterminée en prenant comme référence la grille de la Fédération des sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), modifiée en fonction de la typologie de chaque immeuble.

Un test de dépréciation est pratiqué à chaque clôture pour les immeubles faisant l'objet d'un projet de vente à court terme ainsi que pour les immeubles pour lesquels il existe un indice de perte de valeur.

Selon la norme IAS 36 pour chaque immeuble, il y a lieu de s'assurer qu'il n'est pas inscrit en comptabilité à un montant supérieur à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité, elle-même déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés de l'utilisation prévue et de la cession ultérieure de l'actif.

Si la valeur comptable d'un immeuble est supérieure à sa valeur recouvrable, le groupe déprécie l'actif du montant de l'écart et comptabilise en résultat une perte de valeur. Ultérieurement, cette perte de valeur peut être reprise en résultat partiellement ou en totalité si l'écart précité diminue ou s'inverse.

3.6. Actifs corporels et incorporels. — Les actifs corporels et incorporels à durée de vie définie sont évalués au coût amorti.

Les amortissements comptabilisés concernant le matériel de bureau sont calculés selon la méthode linéaire sur une durée de vie de 3 ans.

3.7. Instruments financiers. — Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts de transaction liés à l'instrument. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés selon les catégories suivantes :

— les instruments classés dans la catégorie « instruments évalués en juste valeur par résultat », c'est-à-dire les instruments détenus à des fins de transaction et les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations sont enregistrées en résultat ;

— les actifs financiers non dérivés, assortis de paiement déterminés ou déterminables et dont l'échéance est fixe, sont classés en « placements détenus jusqu'à l'échéance » quand le groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif ;

— le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Pour les investissements comptabilisés en coût amorti, les profits ou pertes sont reconnus en résultat lorsque les investissements sont sortis ou qu'ils ont perdu de la valeur ainsi qu'au travers du processus d'amortissement ;

— les prêts et créances qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes et qui ne sont pas classés comme disponibles à la vente sont également évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif ;

— les autres actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes sont classés comme « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti,

— les frais d'émission des emprunts sont affectés en diminution du passif correspondant et amortis, contrairement à IAS 39, sur la durée des emprunts, selon la méthode linéaire. L'encours des emprunts à plus d'un an est comptabilisé en passifs financiers non courants, l'encours à moins d'un an étant comptabilisé en passifs financiers courants ainsi que les intérêts courus.

3.8. Actions propres. — Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.9. Provisions. — Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La trésorerie et équivalents trésorerie regroupent les liquidités en comptes bancaires, les dépôts à court terme (échéance initiale inférieure à trois mois) et les Sicav monétaires et autres valeurs mobilières. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

3.11. Instruments financiers dérivés. — Les instruments financiers dérivés utilisés par le groupe sont constitués de caps, tunnels et swaps. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché (« juste valeur ») lors de leur conclusion et à chaque arrêté de comptes. Ces instruments n'étant pas qualifiables d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39, les variations de valeur sont intégralement affectées au résultat de l'exercice.

3.12. Impôt sur les résultats. — La société ADT SIIC et certaines de ses filiales ont opté en 2004 pour le régime fiscal des SIIC. De ce fait, le résultat relatif au secteur immobilier est désormais exonéré d'impôt sur les sociétés, les autres éléments du résultat y étant soumis. La dette d'« exit tax » résultant des options au régime fiscal SIIC est actualisée en fonction de son échéancier. Cette dette est payable sur 4 ans à partir de l'entrée dans le régime SIIC des entités concernées. Cette actualisation est mise à jour à chaque arrêté de comptes et l'impact est comptabilisé en résultat.

L'impôt sur les sociétés est égal à la somme de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt courant est l'impôt dû au titre de l'exercice.

Les impôts différés correspondent à l'ensemble des différences temporelles entre les résultats comptables et fiscaux apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés, ceux-ci sont calculés selon la méthode du report variable.

3.13. Avantages au personnel. — La norme IAS 19 fixe les modalités de comptabilisation des avantages consentis au personnel. Elle s'applique à l'ensemble des rémunérations payées en contrepartie des services rendus, à l'exception des rémunérations en actions qui font l'objet de la norme IFRS 2. En application de la norme IAS 19, tous les avantages au personnel, monétaires ou en nature, à court ou à long terme sont classés dans les deux catégories suivantes :

— les avantages à court terme tels que salaires et congés annuels, qui sont comptabilisés en charge par l'entreprise lorsque celle-ci a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis ;  
 — les avantages à long terme tels que les indemnités de fin de carrière, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces avantages doivent faire l'objet de provisions.  
 Contrairement à la norme IAS 19, le groupe ne comptabilise pas le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, jugé non significatif.

3.14. Résultat par action. — Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.  
 Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action en conformité avec la norme IAS 33.

3.15. Revenus des immeubles. — Les loyers sont comptabilisés selon les modalités et échéances prévues à chaque bail.  
 Les charges locatives refacturées et les charges locatives globales sont comptabilisées selon leur engagement.

3.16. Résultat de cession d'immeubles de placement. — Le résultat de cession d'immeubles de placement est obtenu par différence entre, d'une part, le prix de vente et, d'autre part, la valeur nette comptable consolidée augmentée des frais de cessions et des pénalités de remboursement anticipé des emprunts adossés aux immeubles cédés.

#### 4. — Périmètre de consolidation.

Les changements du périmètre de consolidation de l'exercice portent sur des sociétés acquises par le groupe et intégrées globalement en consolidation car possédées à 100 %.

Ces sociétés sont les suivantes :

Sociétés		2005		2004		Méthode de consolidation au 31/12/2005	Exercice d'entrée dans le périmètre de consolidation
		% contrôle	% d'intérêts	% contrôle	% d'intérêts		
SA	ADT S.I.I.C.					Société mère	
SA	CFFI	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	1 997
SA	Trenubel	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 003
SA	Finance Consulting	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 003
SAS	Financiere Aubignat	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 003
SNC	Venus	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
SAS	B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A.	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
SCI	Aryle	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
SNC	Axonne	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
SNC	Maintreuil	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
SNC	Cyan	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
SC	Adel	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
Sa	Vumysa	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	2 004
SA	Ducos & Sarrat	68 %	68 %	68 %	68 %	IG	2 004
SC	Bonaparte Immobilier	68 %	68 %	68 %	68 %	IG	2 004
SC	Pontault Ds	68 %	68 %	68 %	68 %	IG	2 004
SARL	Société Financiere et Foncière des Grands Boulevards	68 %	68 %			IG	2 005
EURL	Pamier	100 %	100 %			IG	2 005
SC	Blanap	100 %	100 %			IG	2 005
EURL	Ad Invest	100 %	100 %			IG	2 005
SCI	Pyrande	100 %	100 %			IG	2 005
SAS	Acacia	100 %	100 %			IG	2 005
SCI	Le Voltaire	100 %	100 %			IG	2 005
SCI	Le Brévent	100 %	100 %			IG	2 005

4.1. Variation de périmètre. — Le changement de périmètre de consolidation concerne les sociétés acquises durant l'exercice auprès du groupe Acanthe Développement :

- Pamier;
- Blanap;
- AD Invest;
- Pyrande;

— Acacia ;  
 — Le Voltaire ;  
 — Le Brévent.

Aucune société n'a été cédée en 2005.

Les actifs immobiliers détenus par les sociétés acquises en 2005 sont les suivants :

— Pamier et ses filiales Blanap et AD Invest détiennent à elle trois un immeuble de bureau au Blanc Mesnil (93) ;  
 — la SCI Le Voltaire détient un immeuble à Lognes (77) ;  
 — la SCI Le Brévent détient des lots de copropriété dans un immeuble à Ferney-Voltaire (01).

4.2. Informations relatives aux filiales :

Forme	Société	Adresse du siège social	N° RCS
SA	ADT SIIC	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	542.030.200
SA	Finance Consulting	18 avenue Delleur, B1170 Bruxelles	578.422 RCS BRUXELLES
SA	Vumysa	3 avenue Pasteur, L2311 Luxembourg	RC Luxembourg B 96 820
SA	Société des Anciens Etablissements Ducos et Sarrat	25 place Vendôme, 75001 Paris	456.201.730
SA	Trenubel	3 avenue Pasteur, L2311 Luxembourg	RC Luxembourg B 48 444
SARL	Société Financière et Foncière des Grands Boulevards	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	423.873.934
SC	Bonaparte Immobilier	25 place Vendôme, 75001 Paris	451.879.803
SC	SCI Pontault Ds	20 rue Léonard De Vinci, 75116 Paris	449.260.595
SC	SCI Le Voltaire	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	412.883.670
SNC	Venus	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	334.284.890
SNC	Maintreuil	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	478.221.146
SNC	Cyan	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	479.322.463
SC	Adel	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	410.347.538
SNC	Axonne	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	478.748.866
SAS	B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	453.401.556
SA	C.F.F.I	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	395.341.829
SAS	Financière Aubignat	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	858.200.439
SCI	SCI Le Brévent	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	415.254.663
SCI	SCI Pyrande	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	440.462.612
SCI	SCI Aryle	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	479.158.578
SAS	Immobilière Acacia	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	399.349.851
EURL	Pamier	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	440.342.178
SC	Blanap	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	399.349.851
EURL	Ad Invest	55 rue Pierre Charron, 75008 Paris	433.173.283

La contribution des entités acquises au cours de l'exercice 2005 aux principaux postes des états financiers est la suivante :

Société	Immeuble	Résultat net	Immobilisation nette	Endettement
Pamier	Immeuble Le Continental au Blanc Mesnil	35	8 194	3 912
Blanap	Immeuble Ampère au Blanc Mesnil	-92	5 782	
AD Invest	Immeuble Ampère au Blanc Mesnil	19	5 200	3 982
Le Voltaire	2 allée Voltaire, Lognes	-8	2 868	1 066
Le Brévent	Immeuble Le Brévent à Ferney Voltaire	-8	1 245	318
		-54	23 289	9 278

4.3. Date de clôture. — Les comptes consolidés couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2005. Ils ont été établis sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2005 ou de situations arrêtées à la même date.

5. — Notes annexes : bilan.

5.1. Actifs non courants non financiers. — Variation de la valeur brute des immeubles de placements, des immobilisations en cours et des actifs corporels.

	Valeur brute 31/12/04	Acquisitions	Variations de périmètre	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur brute 31/12/05
Terrains	3 942	750	1 911	-239	192	6 556
Constructions	26 829	7 397	17 772	-2 118	833	50 713
Immobilisations encours	0	193	0	0	0	193
Actifs corporels	7	15	6	-5	0	23
Total	30 778	(1) 8 355	(2) 19 689	(3) -2 362	(4) 1 025	57 485

(1) Au cours de l'exercice le groupe a acquis un immeuble de bureau au Blanc Mesnil d'une surface de 13 000 m<sup>2</sup>

(2) Cette colonne traduit les immeubles acquis au travers des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice. Il s'agit d'immeubles à usage de bureau pour une surface totale de 27 758 m<sup>2</sup>.

(3) Cession d'un actif immobilier situé à Boulogne Billancourt pour une surface totale de 778 m<sup>2</sup>

(4) Les virements de poste à poste traduisent les droits d'enregistrements activés dans le coût des constructions.

Variation des amortissements et provisions sur immeubles de placement et actifs corporels :

	31/12/2004	Dotations	Variation périmètre	Reprise suite à cession et mise au rebut	31/12/2005
Constructions	205	850	2 160	-3	3 218
Actifs corporels	4	5	0	0	9
Total	209	855	2 160	-3	3 227

L'évolution des amortissements suit celle des valeurs brutes par suite des variations de périmètre.

5.2. Actifs financiers non courants :

Actifs financiers	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Actions acanthe développement	13 828		13 828	0			
Actions ADC SIIC	1 256		1 256	0			
Autres	70	727	70	727	727		
Totaux	15 154	727	15 154	727	727	0	0

Les participations dans les sociétés Acanthe Développement et ADC SIIC, ont été cédées en 2005.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

	Valeur brute au 31/12/ 05	Provisions	Valeur nette au 31/12/ 05	Valeur nette au 31/12/ 04
Actifs disponibles à la vente	14 573		14 573	6 660
Disponibilités	3 384		3 384	4 649
Total	17 957	0	17 957	11 309

Les actifs disponibles à la vente sont constitués principalement de 14 498 K€ BSA Acanthe Développement (18 122 136 BSA CODE ISIN FR 0000346975 à échéance 31 octobre 2009).

5.4. Créances :

Créances	31/12/05	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	31/12/04
Clients et comptes rattachés	1 369	1 369			150
Autres créances	1 220	1 220			5 683
Totaux	2 589	2 589	0	0	5 833

5.5. Immeubles destinés à la vente. — Le montant de l'hôtel porté par la filiale bénéficiant du statut de marchand de biens (B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A.) figure en «immeuble destinés à la vente».

5.6. Capitaux propres. — Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de 392 750 468 actions pour un montant global de 15 000 000 €. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur. A cette date, l'autocontrôle représente 1 250 000 actions et de ce fait le capital « IFRS » après autocontrôle s'établit à 14 952 K€.

Au 31 décembre 2004, le capital social était composé de 392 750 468 actions pour un montant global de 37 752 000 €. A cette date, l'autocontrôle représentait 26 638 418 actions et de ce fait le capital « IFRS » après autocontrôle s'établissait à 33 327 K€.

La diminution du capital social entre 2004 et 2005 provient de la réduction de capital non motivée par des pertes, d'un montant global de 20 752 000 €, et réalisée par voie de diminution de la valeur nominale des 392 750 468 actions représentatives dudit capital.

La somme de 20 752 000 € a fait corrélativement l'objet d'une affectation au compte « prime d'émission ».

L'assemblée générale a décidé de procéder à la distribution par prélèvement sur les postes suivants :

— une somme de 253 886,80 € résultant du solde du bénéfice distribuable incluant le bénéfice locatif réalisé au titre du régime des Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées pour 65 880,01 € ;

— une somme de 385 251,82 € correspondant à l'intégralité du compte report à nouveau créditeur ;

— une somme de 3 288 366,06 € prélevée sur le compte « prime d'émission ».

En conséquence, chacune des 392 750 468 actions composant le capital social au 31 décembre 2004 a perçu un dividende de 0,01 € par action. La mise en paiement du dividende unitaire de 0,01€ étant intervenue le 29 juillet 2005.

Il est ici rappelé que la totalité des sommes prélevées sur le résultat distribuable et le compte report à nouveau, soit 639 138,62 €, a été éligible à la réfaction de 50% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

5.7. Passifs financiers courants et non courants. — Au 31 décembre 2005, le montant total des passifs financiers courants et non courants s'élèvent à 26 963 K€ contre 18 468 K€ au 31 décembre 2004.

L'endettement net, calculé par différence entre les passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie, ressort à 9 006 K€ au 31 décembre 2005 contre 7 159 K€ un an auparavant. Cette augmentation de l'endettement conjuguée à la baisse des actifs financiers a permis le financement des immeubles de placement acquis en 2005.

<b>Dettes</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Passifs non courants :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an	25 758	16 275
Total des passifs financiers non courants	25 758	16 275
Passifs courants :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an	1 116	2 133
Intérêts courus	89	60
Total des passifs financiers courants	1 205	2 193

Hors intérêts courus, les emprunts et dettes s'élèvent à 26 873 K€ au 31 décembre 2005.

Le capital restant dû des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ressort à 26 949 K€ au 31 décembre 2005. Le montant est composé :

— d'emprunts à taux fixe pour 504 K€ ;

— d'emprunts à taux fixe assortis d'une échéance de refixation de taux d'intérêts à 5 ans pour 3 501 K€ ;

— d'emprunts à taux variable pour 22 944 K€ (dont 3 493 K€ avec option pour passage à taux fixe).

Au 31 décembre 2005, le sous-jacent des CAP, SWAP et Tunnel ressortait à 14 352 K€. De ce fait, les emprunts à taux variables ne faisant pas l'objet d'une couverture ou d'une option de passage à taux fixe s'élèvent à 5 099 K€, soit 18,9% de la totalité des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Ces dérivés sont comptabilisés individuellement et évalués à la juste valeur par résultat sans recours à la comptabilité de couverture.

5.8. Echancier des dettes :

<b>Dettes</b>	<b>Total</b>	<b>Echéance à un an au plus</b>	<b>Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans</b>	<b>Echéance à plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit (1)	26 963	1 205	8 225	17 533
Dépôts et cautionnements	1 082	1 082		
Dettes fournisseurs	748	748		
Dettes fiscales et sociales	1 990	1 990		
Autres dettes	709	709		
Autres passifs courants (2)	58	58		
<b>Totaux</b>	<b>31 550</b>	<b>5 793</b>	<b>8 225</b>	<b>17 533</b>

(1) Dont découvert bancaire : 2 K€ au 31 décembre 2005 remboursé en janvier 2006.

(2) concerne le loyer perçu d'avance sur la SCI Le Voltaire.

## 6. — Notes annexes : compte de résultat.

## 6.1. Revenus nets des immeubles :

	2005	2004
Loyers	4 269	532
Charges locatives refacturées	2 337	295
Charges locatives globales	-4 299	-487
Revenus nets des immeubles	2 307	340

L'augmentation des loyers provient des acquisitions d'immeubles de placement effectuées en 2005. En effet, la valeur nette comptable des immeubles de placement est passée de 30 573 K€ à fin décembre 2004 à 54 050 K€ à fin décembre 2005. Ces acquisitions ont concernés 40 758 m<sup>2</sup>.

## 6.2. Résultat opérationnel :

	2005	2004
Revenus des autres activités	70	0
Frais de personnel	-394	-46
Autres frais généraux	-669	-416
Autres produits et autres charges	-119	-63
Dotations aux amortissement des immeubles de placement	-848	-177
Perte de valeur des immeubles de placement	0	0
Dotations aux autres amortissements et provisions	125	16
Charges nettes d'exploitation	-1 835	-686
Résultat de cession d'immeubles de placement	-58	1 268
Résultat opérationnel	414	922

Les charges nettes d'exploitation ressortent à 1 835 K€ en 2005 contre 686 K€ en 2004. Cet accroissement des frais de structure et des dotations aux amortissements des immeubles de placements est le résultat de l'augmentation du parc immobilier du groupe en 2005.

Le résultat de cession des immeubles de placement (-58 K€ en 2005) provient de la cession d'un actif immobilier situé à Boulogne Billancourt (621 m<sup>2</sup> de bureau et 157 m<sup>2</sup> de commerce). En 2004, le résultat de cession s'élevait à 1 268 K€.

En conséquence, le résultat opérationnel ressort à 414 K€ en 2005 contre 922 K€ en 2004.

## 6.3. Résultat net :

	31/12/2005	31/12/2004
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	159	196
Coût de l'endettement financier brut	-925	-185
Coût de l'endettement financier net	-766	11
Autres produits et charges financiers	7 337	314
Autres produits et charges hors exploitation	-41	
Résultat avant impôts	6 944	1 247
Impôt sur les sociétés	-1 543	-29
Résultat net	5 401	1 218
Part du groupe	5 270	1 230
Part des minoritaires	131	-12

Le coût de l'endettement financier net constitue une charge de 766 K€ en 2005 contre un produit de 11 K€ en 2004. Cette variation trouve son origine dans l'accroissement du parc immobilier du groupe qui a nécessité un recours à l'emprunt plus important.

Les autres produits et charges financiers comprennent les plus value sur les cessions de titres cotés Acanthe Développement pour 5,2 M€ et les dividendes reçus de cette société pour 1,9 M€.

L'impôt sur les sociétés ressort à - 1 543 K€.

En définitive, le résultat net part du groupe s'élève à 5 270 K€ pour l'exercice 2005 contre 1 230 K€ pour l'exercice 2004.

## 6.4. Vérification de la charge d'impôt à fin décembre 2005 :



(En milliers d'euros)	Base	Taux	Impôt théorique (1)	Impôt consolidé (2)	Ecart
Résultat consolidé du Groupe	6 945	34,43 %	2 391	1 543	(3) 848
Rationalisation de l'écart :					
Résultat des sociétés ne payant pas l'impôt	-568	34,43 %			-196
Résultat SIIC de ADT exonéré	-377	34,43 %			-130
Déficits fiscaux imputés sur le résultat non SIIC de ADT	-1 275	34,43 %			-439
Retraitements de consolidation ne donnant pas lieu à impôt différé	776	34,43 %			267
Déductions / réintégrations fiscales	-1 019	34,43 %			-351
Ecart entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé (4)	-2 463	Ecart entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé (4)			-848
			Ecart résiduel (3) + (4)		0

## 7. — Informations sectorielles.

Le groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et en Belgique, dans le secteur de l'immobilier.

Le patrimoine immobilier du groupe représente une surface totale de 78 173 m<sup>2</sup> répartie de la manière suivante :

Nature du patrimoine	
Bureaux	71 046 m <sup>2</sup>
Habitations	224 m <sup>2</sup>
Surfaces commerciales	6 903 m <sup>2</sup>
Total	78 173 m <sup>2</sup>

Situation géographique	
Paris	1 %
Région Parisienne	92 %
Province et étranger	7 %

Compte de résultat par secteur d'activité :

(En milliers d'euros)	Bureaux	Commerces	Hôtels	Habitations	Non affectable	Total
Revenus locatifs	3 735	484	20	30		4 269
Charges locatives refacturées	2 162	163	2	10		2 337
Charges locatives globales	-4 079	-196	-4	-20		-4 299
Revenus nets des immeubles	1 818	451	18	20	0	2 307
Dotations aux amortissements des immeubles	-758	-90	0	0		-848
Perte de valeur des immeubles	0	0	0	0		0
Dotations aux provisions et pertes sur créances clients	-5	0	0	0		-5
Résultat de cessions d'immeubles	-46	-12	0	0		-58
De placement						
Résultat sectoriel	1 009	349	18	20	0	1 396
Revenus des autres activités					70	70
Frais de personnel					-393	-393
Autres frais généraux					-669	-669
Autres produits et charges					-119	-119
Autres amortissements et provisions					129	129
Coût de l'endettement net					-766	-766

Autres produits et charges financiers					7 337	7 337
Résultat de cession des autres actifs					0	0
Autres produits et charges hors exploitation					-41	-41
Résultat avant impôts	1 009	349	18	20	5 548	6 944
Impôt sur les sociétés						-1 543
Résultat net						5 401

## 8. — Engagements hors bilan.

La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titre des emprunts contractés par ses filiales pour le financement d'immeubles à hauteur de 19 465 K€.

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la SNC Maintreuil et dans le capital de la SCI le Voltaire sans l'accord express des banques Entenial et CIG pendant toute la durée des emprunts.

Les autres engagements, internes ou externes au Groupe, sont les suivants :

**Description des engagements hors bilan donnés :** les engagements ne sont exerçables qu'à hauteur du principal restant à rembourser au jour de l'exercice de la garantie, majorée des frais droits et accessoires dans la limite de 10 % de ce montant ; l'impact réel de ces engagement pour le groupe à la date de clôture de l'exercice figure ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31/12/2004	31/12/2005
Cautions données par ADT SIIC consentie auprès des établissements financiers qui ont financés les immeubles détenus par la société	14 541	19 465
Montant des inscriptions hypothécaires inscrites sur les immeubles achetés	16 875	22 966
Nantissement des loyers commerciaux	16 875	22 966
Autres garanties	0	4 568

## Autres engagements donnés :

Nature (en milliers d'euros)	31/12/2004	31/12/2005
Redevances restantes à payer au titre des engagements de crédit-bail	0	3 985
Nantissement de Sicav de trésorerie ou compte d'instrument financiers au profit des banques	0	7

## Durée des engagements hors bilan (durée 31 décembre 2005) :

Garanties	(En K€)	<1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Cautions	19 465	700	3 539	15 226
Hypothèques	22 966	826	6 648	15 492
Nantissement des loyers commerciaux	22 966	826	6 648	15 492
Autres garanties	4 568	197	3 444	927
Crédit bail	3 985	364	1 577	2 044

## Nantissements :

Nantissements garanties et sûretés. — La société des Anciens Etablissements Ducos & Sarrat, filiale du groupe, a nanti les 100 parts sociales détenues dans le capital social de sa filiale, la société Pontault DS au profit de la Wurttembergische Hypotheken Bank jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à cette dernière.

La société CFFI, filiale du groupe, a nanti l'intégralité des parts de la SCI le Brévent au profit de la Sade jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à cette dernière.

La société ADT SIIC a nanti l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société SCI le Voltaire, le nantissement desdites parts accordé par les anciens associés de cette dernière, les sociétés Tampico SA et SCI le Rousseau, au profit du CIG jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à ce dernier.

**Covenants.** — La société Pontault DS, sous-filiale, du groupe a accordé les covenants suivants à la Wurttembergische Hypotheken Bank dans le cadre de son emprunt souscrit pour financer l'acquisition de l'immeuble sur 15 ans :

— Le montant des loyers hors taxes et hors charges produits par les biens sis à Pontault COMBAULT – 77 340 devra pendant toute la durée du prêt correspondre à 200 % du montant des intérêts annuels dus au titre dudit prêt.

A défaut, la société a l'obligation de consigner une somme correspondant à la différence entre le montant desdits loyers annuels et 200 % des intérêts annuels dus sur une période de 12 mois.

— Le capital restant dû ne devra pas excéder 70 % de la valeur vénale des biens immobiliers.

A défaut, la société Pontault DS devra proposer des garanties complémentaires pour maintenir ce ratio et recevoir un accord express de la banque.

— La société Pontault DS s'est engagée à une obligation de vigilance et a remis à la banque une convention fixant les obligations particulières de vigilance « Duty of care » signé par le gestionnaire de l'immeuble.

Le 5 septembre 2005, la société Pontault DS a contracté un emprunt, destiné à sa trésorerie, pour une durée de 7 ans, auprès de la Wurttembergische Hypotheken Bank.

Dans le cadre de cet emprunt, la société Pontault DS, a accordé les covenants suivants :

— Le montant des loyers hors taxes et hors charges produits par les biens sis à Pontault Combault, 77340 devra pendant toute la durée du prêt correspondre à un minimum de 190 % du montant des intérêts annuels dus au titre dudit prêt et du prêt consenti par la Wurttembergische Hypotheken Bank le 27 décembre 1996.

A défaut, l'emprunteuse aura la faculté, pour éviter la déchéance du terme, de verser en dépôt sur un compte séquestre une somme correspondant à la différence entre le montant desdits loyers annuels et le montant représentant 190 % des intérêts annuels dus sur une période de 12 mois.

— Le capital restant dû au titre dudit prêt et du prêt consenti le 27 décembre 1996 ne devra pas excéder 84 % de la valeur vénale des biens immobiliers donnés en garantie.

A défaut, pour éviter la déchéance du terme, la société Pontault DS pourra proposer à la banque des garanties complémentaires de premier rang pour maintenir ce ratio de 84 %.

Ces garanties complémentaires devront recevoir un accord préalable et express de la banque.

— La société Pontault DS s'est engagée à une obligation de vigilance et a remis à la banque une convention fixant les obligations particulières de vigilance « Duty of care » signé par le gestionnaire de l'immeuble.

Engagements complémentaires. — La société des Anciens Etablissements Ducos & Sarrat, filiale du groupe, s'est engagée à ne pas modifier la répartition du capital social de la société Pontault DS sans l'accord de la banque et ce pendant toute la durée du prêt consenti par cette dernière à sa filiale.

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la société SNC MAINTREUIL sans l'accord express de la banque pendant toute la durée du prêt consenti à cette dernière par Entenial.

#### 9. — Exposition aux risques.

Risque de taux. — Au 31 décembre 2005, les couvertures du risque de taux sont les suivantes :

Un emprunt fait l'objet d'une couverture de type tunnel dont l'encours est de :

— 5 681 K€ avec des limites de taux comprises entre 2,37 % et 4,50 % contre Euribor 3 mois.

Deux conventions de type swap ont également été mises en place à hauteur de :

— 5 575 K€ avec un taux de 3,11 % contre Euribor 3 mois ;

— 2 029 K€ avec un taux de 3,08 % contre Euribor 3 mois.

Une convention de type CAP a également été mise en place à hauteur de :

— 1 067 K€ avec un taux de 5,60 % contre Euribor 3 mois.

Risque de liquidité. — Le risque de liquidité à court terme est limité, les actifs courants (21,2 M€) couvrant les dettes à court terme (5,8 M€).

Le risque de liquidité à moyen et long terme est limité, le montant des capitaux propres augmenté des passifs financiers non courants (69,5 M€) étant supérieur aux actifs non courants (55,0 M€).

Risque de contrepartie. — Le risque de contrepartie concerne les placements effectués par le groupe et les contreparties du groupe dans les transactions de produits dérivés. Le risque de contrepartie sur les valeurs mobilières de placement est limité car celles-ci sont composées par des titres de sociétés cotées (14 498 K€ représentés par des BSA Acanthe Développement).

Concernant les transactions sur les produits dérivés, celles-ci ne sont engagées qu'avec des établissements financiers d'envergure.

Risque de change. — L'activité du groupe s'exerçant uniquement en zone Euro, aucun risque de change ne pèse sur le groupe.

Risque sur actions propres. — Les actions propres ADT SIIC (213 K€) ont été inscrites en diminution des capitaux propres. Elles ont été cédées au 1er trimestre 2006.

#### 10. — Autres informations.

10.1 Juste valeur des immeubles de placement et actif net réévalué. — En vue de la détermination de l'actif net réévalué par action, le Groupe ADT SIIC a confié à des experts reconnus de la place (experts près de la Cour d'appel de Paris et agréés par la Cour de cassation) le soin d'évaluer son patrimoine immobilier. Ces missions sont effectuées selon la méthodologie décrite ci-avant au paragraphe 3.4.

Il en ressort que la juste valeur des immeubles détenus par le groupe, y compris les immobilisations en cours et les immeubles destinés à la vente, s'établit à 96,2 M€, hors droits.

La méthode de détermination de l'actif net réévalué consiste à ajouter aux fonds propres comptables consolidés les plus-values latentes sur le patrimoine résultant de la différence entre les valeurs de marchés estimées par les experts (juste valeur) et les valeurs nettes dans les comptes consolidés. A ce montant est ajouté celui des titres d'autocontrôle (actions), dont la valeur a été déduite des fonds propres en consolidation.

Au 31 décembre 2004, les immeubles composant l'actif du groupe n'ont pas fait l'objet d'expertises car ceux-ci ont tous été acquis au cours du deuxième semestre 2004 à l'exception de l'immeuble sis à Bruxelles acquis en décembre 2003 et qui n'a été loué dans son intégralité qu'au cours du 1er trimestre 2005 : en conséquence, l'actif net au 31 décembre 2004 est égal à la situation nette comptable consolidée.

En 2005, l'Actif net réévalué hors droits se détermine ainsi :

	(En k€)
Capitaux propres consolidés part du groupe	43 412
Titres d'autocontrôle	212
Valeur nette comptable des immeubles	-54 911
	-11 287
Valorisation à terme du patrimoine	96 226
Actif net réévalué à terme par action	84 939 / 392 750 468 actions = 0,216 € /action
	-11 287
Valorisation actuelle du patrimoine	63 492
Actif net réévalué au 31 décembre 2005	52 205/ 392 750 468 actions = 0,133 € /action

L'actif net réévalué à terme par action atteindra 0,216 € dès que l'ensemble des locaux libres sera loué et les travaux nécessaires intégralement réalisés.

L'actif net réévalué au 31 décembre 2005 ressort à 0,133 € : il correspond, pour les immeubles appartenant au patrimoine du groupe en début d'exercice, à leur valeur d'expertise 2005 et, pour les immeubles acquis en 2005, à leur coût d'acquisition lequel tient compte de l'incidence de la vacance et du coût, estimé par la direction du Groupe, des travaux restant à réaliser. Toutefois, l'immeuble « Bonaparte », faisant partie de l'ensemble immobilier sis au Blanc Mesnil et appartenant déjà au Groupe en 2004, a été maintenu à son prix d'acquisition en raison de l'inoccupation des locaux pendant une partie de l'exercice (rénovation future prévue).

10.2. Situation fiscale. — Le Groupe n'est pas intégré fiscalement.

Il n'existe pas de différence temporaire au sein du groupe. Les déficits fiscaux du groupe, pour la partie incombant au régime taxable (hors SIIC), sont désormais réduits sur le groupe

Ils se décomposent de la manière suivante :

	Global	Imputés sur les impôts différés aux stades adéquats	Partie non activée (principe de prudence)
Déficits reportables	4 726		4 726
Moins values long terme			
Total	4 726		4 726

10.3. Litiges. — Au sein des sociétés du périmètre de consolidation, il n'existe pas de risque significatif susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du groupe.

Par ailleurs, la société ADT a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003 ; aucune notification n'est parvenue à la société à la date d'arrêt des comptes.

10.4. Entités ad hoc. — Le groupe ne réalise aucune opération au travers d'entités ad hoc.

10.5. Entreprises liées. — L'intégralité des opérations qui se sont déroulées entre les sociétés du groupe (977 K€ d'intérêts de comptes courants) ont été annulées dans le cadre des retraitements de consolidation.

Par ailleurs, le groupe ADT SIIC a réalisé des opérations avec deux autres groupes côtés (Acanthe Développement et ADC SIIC) et une société dont l'un des actionnaires de référence est Monsieur Alain Duménil et qui ont des dirigeants et/ou des administrateurs communs.

Le groupe Acanthe Développement a refacturé en 2005 au groupe ADT SIIC :

— au titre des salaires : 184 K€ ;

— au titre des loyers et charges refacturables : 68 K€.

Le groupe ADT SIIC a refacturé au groupe ADC SIIC 30,1 K€ au titre des salaires.

Par ailleurs, le groupe Acanthe Développement a cédé au groupe ADT SIIC :

— deux immeubles :

– 312 m<sup>2</sup> d'hôtel (charges foncières) situé à Paris (15<sup>ème</sup>) pour un prix de 668 K€ ;

– 1 600 m<sup>2</sup> d'entrepôts situés à Pringy (77) pour un montant de 795 K€.

— les sociétés suivantes :

Sociétés cédées	Prix de cession		M <sup>2</sup>	Adresse
	Titres	Comptes Courants		
Sociétés cédées par le Groupe Acanthe Développement :				
Immobilière Acacia	37 000			Immeuble de bureaux et de commerces
Pamier	1	11 080 952	13 969	93000, Le Blanc Mesnil
Blanap	1	6 262 375	14 598	93000, Le Blanc Mesnil
Ad Invest	1	1 740 000	6 472	93000, Le Blanc Mesnil
Pyrande	1	509 137	778	92000, Boulogne
Le Brévent	1 055 000	203 092	1 110	01000, Ferney
Le Voltaire	2 067 380		2 697	77000, Lognes
Total	3 159 384	19 795 556	39 624	

Ces opérations n'ont fait l'objet d'aucune garantie d'actifs et de passifs. Le coût d'acquisition des immeubles, acquis directement ou au travers des sociétés indiquées ci-dessus, reposent sur des estimations de leur valeur de marché, établies par la direction du Groupe et s'appuyant sur des hypothèses de valeurs locatives et de rendement de ces actifs.

Le groupe ADT SIIC a cédé au groupe Acanthe Développement des BSA Acanthe (code ISIN FR00003496967) pour un prix de 9.730 K€.

Le groupe ADT SIIC a conclu une convention avec Ardor Capital et a livré des actions Acanthe Développement contre des Océane Acanthe (échange sans versement de soulte).

Par ailleurs, la société ADT SIIC détient au 31 décembre 2005 :

— 447 161 BSA Acanthe Développement échéance 31 octobre 2007 (Code ISIN FR0000322059) sur un total de 3 151 122 BSA en circulation,

— 18 122 836 BSA Acanthe Développement échéance 31 octobre 2009 (Code ISIN FR0000346975) sur un total de 37 714 655 BSA en circulation.

10.6. Effectifs. — L'effectif du groupe, hors employés d'immeubles, est de 4 personnes au 31 décembre 2005:

10.7. Résultat par action. — Le résultat non dilué ou dilué par action part du groupe s'élève à 0,013 € pour l'exercice 2005 (le nombre moyen d'action pondéré étant de 392 750 468).

10.8. Faits caractéristiques intervenus depuis le 31 décembre 2005. — Le 16 janvier 2006, une assemblée générale ordinaire de votre société s'est tenue extraordinairement afin de statuer sur un projet de distribution de primes d'émission. Cette assemblée générale a décidé de distribuer un montant global de 3 927 504,68 € (soit 0,01 € par action) prélevé sur le poste « Prime d'émission » dont le solde est, par conséquent, passé de 19 441 680,74 € à 15 514 176,06 €. Cette distribution a été réalisée, à compter du 20 février 2006, en nature, par la remise d'actions de la société Société des Anciens Etablissements Ducos et Sarrat (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché libre OTC au capital de 225.000 €, dont le siège social est situé 25, Place Vendôme, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°456 201 730) que la Société détient en portefeuille, à raison d'une action de la société Société des Anciens Etablissements Ducos et Sarrat pour une action de la Société ADT SIIC.

### III. — Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ADT SIIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe : — conformément aux normes IAS 40 et IAS 16 traitant respectivement des immeubles de placement et des immobilisations corporelles, la note 3.5 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des immeubles selon la méthode du coût amorti. La méthodologie d'expertise utilisée pour déterminer la juste valeur servant à calculer l'actif net réévalué (ANR) est présentée à la note 10.1 de l'annexe. Cette méthodologie est différente de celle recommandée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en particulier en ce qui concerne sa mise en oeuvre, l'approche multi-critères et ses modalités de restitution.

Il convient de noter que l'actif net réévalué au 31 décembre 2004 n'a pas été déterminé antérieurement par le groupe pour les raisons évoquées à la note 10.1 de l'annexe.

— Conformément à la norme IAS 24 relative aux parties liées, la note 10 de l'annexe expose dans son paragraphe 5 les relations des sociétés du groupe avec les entreprises liées.

Cette note présente notamment les modalités d'acquisition par votre groupe en 2005 d'immeubles ou de sociétés détenant des immeubles au groupe Acanthe Développement qui a, pour partie, un actionariat commun avec le votre. Les prix d'acquisition retenus lors de ces transactions n'ont pas été déterminés à partir d'expertises externes mais sur la base d'évaluations internes établies à partir d'hypothèses décrites dans la note 10.5 de l'annexe.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons notamment vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'évaluation des immeubles de placement et des opérations avec des parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris le 11 juillet 2006.

Les commissaires aux comptes :

IERC :  
Frédérique BLOCH ;

Mazars & Guerard :  
Xavier CHARTON ; Denis GRISON.

0612809